

FRAIS SCOLAIRES DEMANDÉS AUX PARENTS - PRÉSCOLAIRE

FRAIS DE BASE	
AGENDA (frais d'impression à la CSDM)	7,00 \$
Frais de photocopies (école et CSDM)	8,00 \$
Cotisation annuelle au RÉPAQ (Réseau des écoles publiques alternatives du Québec)**	3,00\$
<p>Notez que des montants supplémentaires pourraient vous être demandés, entre autres, pour les sorties culturelles. Nous tenterons encore cette année d'obtenir une subvention du Ministère de la culture afin que ces sorties soient gratuites.</p>	
Total :	18,00\$

**Cette cotisation est demandée par la très grande majorité des écoles faisant partie du RÉPAQ. Pour plus d'informations à propos du réseau, visitez le www.repaq.org

Le RÉPAQ est formé par les réseaux suivants : parents, enseignants, directions, services de garde, jeunes, écoles secondaires, relève et recherche. Étant parents de l'école alternative, vous êtes automatiquement membres du réseau. Les réseaux du RÉPAQ se rassemblent 5 fois par année dans la région de Montréal (rencontres conjointes). Le réseau parents se rencontre aussi quelques fois dans l'année. Vous pouvez, comme parents, vous impliquer au niveau du RÉPAQ en assistant aux rencontres conjointes, en étant le représentant parent de l'école ou en siégeant au conseil d'administration. Le RÉPAQ soutient les communautés pour le développement pédagogique et permet un codéveloppement riche et varié. Notez qu'un des rencontres conjointes aura lieu à l'école Le Vitrail soit celle du vendredi 11 novembre.

COTISATION VOLONTAIRE :	
<p>afin de soutenir la vie étudiante (sorties et fêtes collectives, budget en partie géré par le conseil des élèves) et les projets des élèves qui nécessitent certains achats particuliers (matériel d'arts, bois, outils et tous autres types de frais engendrés par des projets d'élèves). Trois montants sont proposés, à votre discrétion.</p>	
Cotisation volontaire	15\$
Cotisation volontaire	20\$
Cotisation volontaire	25\$

Faire le paiement par chèque libellé au nom de l'école Le Vitrail (idéalement) ou en argent comptant. Calculez le montant total du paiement en additionnant le montant de base et la cotisation volontaire choisie, s'il y a lieu. Vous pouvez faire un seul chèque par famille. Prenez soin d'inscrire le nom de ou des enfants sur le chèque.

Merci !